

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-25

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



OBJET : Annule et remplace délibération 2022-29 Recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D.6271-1 à D 6275-5,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 3 octobre 2022 relative au recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine, Considérant la candidature de Mme Elisa TREMOUILLE qui a été retenue et le calendrier de sa formation en Master II Valorisation du Patrimoine, au sein de l'Université de Limoges,

Le Président rappelle qu'il a été proposé et validé le 3 octobre dernier en comité syndical le recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine.

Il convient néanmoins de corriger la période du contrat d'apprentissage que n'était que prévisionnelle à ce stade en l'absence de choix définitif du candidat.

Date de début : 01/11/2022

Date de fin : 30/10/2023

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **CONCLURE** un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Maître d'apprentissage	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation (contrat d'apprentissage)
Coordinatrice du PETR	Chargé de mission valorisation du patrimoine	MASTER Valorisation du patrimoine	01/11/2022 30/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 26 septembre 2023,
Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-26

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



OBJET : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la commercialisation du Jeu de pays Vallée de la Dordogne Corrézienne dont la livraison est prévue pour fin octobre,

Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission Patrimoine à temps complet

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 31 octobre au 30 novembre inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
-
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mener à bien cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 26 septembre 2023,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-27

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



OBJET : Décision modificative n° 2 – Budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2022-4 du conseil syndical en date du 6 mars 2023 approuvant le Budget Primitif,

Monsieur le Président rappelle que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de prendre en compte l'obligation de remboursement d'un trop perçu de la DREETS concernant le financement du poste et actions GPECT 2022.

En effet, les dépenses ont été largement inférieures au plan de financement prévisionnel et les subventions avaient été versées en intégralité.

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Compte	Montant BP 2023	Montant Décision Modificative	DM
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
022- Dépenses imprévues	022- Dépenses imprévues	30 000 €	-7 341.04 €	22 658.96 €
67- Charges exceptionnelles	673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	1041.00 €	+ 7 341.04 €	8 382.04 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES			0 €	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions et à mener à bien cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 019-200074938-20230926-D2023_27-DE

Berger
Levisait

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 26 septembre 2023,
Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230926-D2023_27-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-28

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



OBJET : ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT 2023 – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) est une démarche de gestion anticipative des ressources humaines. Elle répond à l'évolution des emplois, des métiers et des compétences, en considérant les évolutions démographiques, technologiques, réglementaires et économiques. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne porte cette démarche et a élaboré, en partenariat avec les acteurs du territoire, un plan d'actions stratégique sur plusieurs années en faveur de l'emploi.

- **Les enjeux identifiés dans le diagnostic de GPECT :**
 - Susciter un attrait pour le territoire et des candidatures adaptées aux besoins des employeurs
 - Faciliter les recrutements
 - Soutenir la qualification de la main d'œuvre locale
 - Encourager les dynamiques collectives

- **Les actions passées ou en cours**
 - **2021 : validation du plan d'actions 2022-2024**
 - 4 axes stratégiques - 10 objectifs

 - **2022 : lancement du plan d'actions et organisation des instances**
 - Job Dating "recrutements d'été"
 - Participation aux événementiels emploi sur le territoire : forum alternance, forum des Métiers, marché de l'emploi
 - Enquête sur l'hébergement des "stagiaires-alternants-saisonniers" par le biais d'un stage

 - **2023 : reprise et relance des actions**
 - Reconduction du Job Dating "recrutements d'été"
 - Participation aux événementiels emploi-formation et attractivité
 - Forum alternance
 - « Venez vivre en Corrèze »
 - Forum emploi et actions d'attractivité

 - Construction de l'offre d'hébergement flexible pour le public "stagiaire-alternant-saisonnier" et expérimentation sur le bassin d'emploi de Beaulieu-sur-Dordogne
 - Internat
 - Aire d'accueil
 - Meublé chez l'habitant et propriétaires bailleurs
 - Logements vacants

 - Favoriser la mise en réseau et la circulation de l'information au sein des entreprises



La feuille de route 2023 s'inscrit à la fois dans la continuité avec la reconduction d'opérations engagées en 2022, et dans l'innovation avec de nouvelles actions pour faire face à certains freins dans l'accès à l'emploi, aux enjeux d'attractivité, à la professionnalisation des TPE et petites PME en gestion des Ressources Humaines.

- **Moyens alloués**

Prise de poste en Février 2023

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 10,5 mois	35 000,00 €	Région (40% des frais salariaux)	14 000,00 €	33
Coûts indirects soit 15% du salaire	5 250,00 €	FEDER	19 778,18 €	47
Frais de missions (déplacements)*	1 500,00 €	Autofinancement PETR	8 444,54 €	20
Communication Job Dating "recrutements d'été" : banderoles, affiches et flyers	472,72 €			
Sous-total dépenses prévisionnelles	42 222,72 €	Sous-total aides publiques (80%)	42 222,72 €	

* principalement induits par :

Formation CNER/Région des développeurs territoriaux - 4 jours du 11 au 13 octobre 2023 - Angoulême

Opération d'attractivité "Venez vivre en Corrèze" - 24 et 25 novembre 2023 - Paris maison de la Nouvelle Aquitaine



Il est proposé au Comité syndical de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne au titre de l'Approche Territoriale des Fonds Européens.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire le projet.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 26 septembre 2023,
Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-29

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



Objet : Modification du Plan de financement des actions 2023-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne

Depuis 2020, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour engager des actions en faveur de l'alimentation locale, de l'agriculture et de la restauration hors-domicile. Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de préservation patrimoniale, environnementale et de la santé. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Un plan d'actions opérationnel, porté par le PETR, est en cours pour mobiliser rapidement les partenaires et cibles du projet et favoriser cette émergence. Les actions envisagées sont de trois types : des **actions d'études** ; des **actions de mise en réseau** pour fédérer les acteurs concernés et faire émerger une ambition commune ; et des **actions de valorisation** du projet afin de promouvoir le système alimentaire local (les acteurs, les productions, les produits, les circuits-courts...).

Plans de financement prévisionnel de l'animation (du 01/01/2023 au 31/12/2023) et des actions (juin 2023 – septembre 2024) du PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne :

Plan de financement prévisionnel corrigé				
Animation PAT 2023 (01/01/2023-31/12/2023)				
Dépenses prévisionnelles TTC		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles
Salaire chargé 1 ETP chargé de mission Agriculture	38 000,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	40,00 %	15 200,00 €
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	40,00 %	15 200,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	7 600,00 €
Indemnité de stage réalisation diagnostic précarité alimentaire (juin à septembre)	2 000,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	1 600,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	400,00 €



		Autofinancement PETR	20,00 %	9 117,75 €
Prestation de service Réédition de l'annuaire des producteurs 2024	3 600,00 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	2 400,00 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	600,00 €
Prestation de service Création de supports de communication (modification du coût délibéré le 03/10/2022)	1 601,40 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	1 125,60 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	281,40 €
Total Dépenses prévisionnelles	68 426,40 €	Total aides publiques	76,00 %	51 632,85 €
		Total autofinancement PETR (HT)	6,00 %	3 881,40 €
		Total autofinancement PETR (TTC)	18,00 %	12 912,75 €
		Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	68 426,40 €

A noter qu'il est proposé au Comité Syndical de recruter un stagiaire sur une période de 3 mois afin d'effectuer la mission de réalisation d'un diagnostic sur la précarité alimentaire.

Après avoir délibéré le Comité syndical DECIDE de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,



Coûts indirects (15% des frais salariaux chargés)	6 000,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	4 800,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	1 200,00 €
Frais de mission	500,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	400,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	100,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	46 500,00 €	Total aides publiques	80,00 %	37 200,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	9 300,00 €
		Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	46 500,00 €

Plan de financement prévisionnel corrigé

Actions PAT juin 2023 – septembre 2024

Dépenses prévisionnelles TTC		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles
Prestation de service Accompagnement restauration collective	18 000,00 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	12 000,00 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	3 000,00 €
Prestation de service Etude de faisabilité Plateforme de logistique simplifiée	45 225,00 €	Etat - Banque des Territoires	11,00 %	4 974,75 €
		Conseil Régional Nouvelle- Aquitaine	50,00 %	22 612,50 €
		Conseil Départemental de la Corrèze	19,00 %	8 520,00 €



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 019-200074938-20230926-D2023_29-DE



- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 26 septembre 2023,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE



Affiché le



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230926-D2023_29-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-30

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre à 9 heures 30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Goullès.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Régis VAN NIEUWENHUYSE

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

Membres suppléants présents:

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

Membres titulaires excusés :

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

Membres titulaires absents :

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.



OBJET : Jeu de Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne – Plan de financement et prix de vente

Vu la délibération du Conseil Syndical relative à la démarche de valorisation patrimoniale du 26 mai 2023;

Le Président rappelle que le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, lauréat de l'AMI de l'ANNPP, a conçu par l'intermédiaire de l'entreprise Jeux Bordier, un jeu de société à destination de sa population à des fins de d'appropriation et de valorisation du territoire. A ce titre ? une demande de financement a été sollicitée auprès du programme FEADER pour un montant total de subvention à hauteur de 80% (cf plan de financement ci-dessous).

La commercialisation du Jeu devant être lancée prochainement, le Président propose de fixer le nombre d'exemplaires destinées à la revente, le prix de vente conseillé du Jeu ainsi que le nombre de boîtes qui seront distribuées gratuitement.

Pour rappel, les 1000 boîtes de jeux ont été achetées par le PETR, au prix unitaire de 20 euros HT (soit 24 euros TTC).

Des actions de communication vont être menées dans les semaines à venir afin de faire connaître le Jeu ainsi que les points de revente de celui-ci.

Plan de financement Jeu Bordier			
Dépenses		Recettes	
Achat des jeux		Revente des jeux	
Achat jeu TTC	24 000 €	Ventes collectivités / public	4 500 €
Frais de communication		Ventes magasins	6 000 €
Radios	1 372 €	Ventes OT	750 €
Radio Vicomté	72 €	Ventes hébergeurs	1 500 €
Radio ACX	75 €	Ventes sites touristiques	450 €
France Bleu Limousin	1 225 €	Subventions publiques	
Flyers	100 €	LEADER	16 000 €
TOTAL	25 486 €	TOTAL	29 200 €
Bénéfices	3 714 €		

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE FIXER** :



- Un prix de revente unique du jeu à 15 € (service non assujetti à la TVA) aux revendeurs, communes, partenaires...
 - Un prix public conseillé à 20 € HT, soit 24 € TTC
 - Le nombre de 120 boîtes destinées à être distribuées gratuitement dans le cadre des actions de promotion et de commercialisation du jeu.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mener à bien cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 26 septembre 2023,
Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230926-D2023_30-DE